

LES DROITS DES USAGERS

Edition Décembre 2024
Bulletin tri-annuel

Volume 2- Numéro 2



centre le cardinal inc.

En tant qu'utilisateur du réseau de la santé et des services sociaux, vous avez des droits reconnus par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS). La LSSSS s'appuie sur les droits fondamentaux afin de définir les droits des usagers. Ces droits doivent être exercés de manière judicieuse et en respect des autres usagers qui ont les mêmes droits. Les droits reconnus à toute personne peuvent être exercés par un représentant.

Droit à la confidentialité de son dossier d'utilisateur :

C'est le droit pour l'utilisateur d'exiger que ne soient jamais divulguées, sans son consentement, les informations consignées à son dossier médical. Le dossier d'un utilisateur est **confidentiel** et personne ne peut y avoir accès sans le consentement de l'utilisateur ou d'une personne autorisée par l'utilisateur.

Droit de porter plainte :

C'est le droit de **porter plainte** lorsqu'on est insatisfait des services. La plainte est adressée au commissaire aux plaintes et à la qualité des services de l'établissement. Ce mécanisme a pour objectif d'améliorer la qualité des services, l'insatisfaction de l'utilisateur étant considérée comme une contribution positive à cet effet.

Droit à l'information :

C'est le droit d'être **informé** sur son état de santé physique et mental, sur les traitements possibles avec les risques et les conséquences. C'est aussi le droit d'être informé sur les services disponibles dans son milieu, ainsi que la manière dont on peut obtenir ces services.

Droit aux services :

C'est le droit de **recevoir** les soins et les services que l'on a besoin, comme les examens, les prélèvements, les soins, les traitements ou toute autre intervention. Ce droit est limité compte tenu des ressources dont les établissements disposent. Les services doivent être de qualité, continus, sécuritaires, personnalisés et adaptés à son état de santé.



Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes !

Votre comité des usagers vous informe...

UN
COMITÉ
À votre
écoute

Trois fois par année, le comité des usagers vous achemine un bulletin pour vous présenter les droits des usagers. Nous sommes toujours là pour vous soutenir au besoin !



M. Richard Bourget
Président



M. Bernard Dion
Vice-Président



M. Gérard Bonin
Secrétaire-trésorier



Mme Nicole Letendre
Conseillère



Mme Gisèle Grandmaison
Conseillère



Mme Élisabeth St-John
Conseillère



PSST!

Avez-vous reçu la version électronique par courriel ? Vérifiez dans votre courrier indésirable au cas où...

www.centrelecardinal.com